

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	4	4

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin, à onze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

**Présents :** APRILE Bernard, COUSIN Herminia, GAY Christian, BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité
Pour : 4
Contre :
Abstention :

**Excusés :** BRIDET Lucile, COURTOIS Hervé, DUPONT Marylène, GUINET Nicolas

**A été nommé secrétaire :** COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Fontainebleau  
Le : 11/06/2024  
Et Publication ou notification  
du : 11/06/2024

### D2024.64.14 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU 2023

Absence de quorum à la réunion du samedi 8 juin 2024 à 9h30

#### Suite à l'arrêté n°DRCL-BFL-CB-2024-062 du Préfet réglant de rendant exécutoire le budget primitif 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Après avoir entendu, approuvé et adopté les comptes de Gestion et Compte Administratif,

**Considérant** que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

**Constatant** que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 645.34 € mais un total à affecter de 82 163.09€ grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2022, et un excédent d'investissement 2023 de 4 476.37 € mais un total à affecter de 29 388.07€ grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2022,

**DECIDE** d'Affecter le résultat comme suit :

82 163.09 € à l'article R 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.

29 388.07 € à l'article R 001 – solde d'exécution cumulé d'investissement – Section d'investissement.

**L'affectation du résultat 2023 est approuvée et adoptée à l'unanimité.**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 11 juin 2024  
Le Maire, Hélène BRIDET

